



Le trésor peut-il saisir ma maison ?

Par **chthomas**, le **24/11/2009** à **13:28**

Bonjour,

Suite à une cession de parts sociale, je viens d'être redressé par les impôts, je leur dois une très forte somme au impôt (> 50.000 €).

Le gain de la cession de part sociale a été intégralement réinvestit dans l'entreprise que j'avais mais qui, hélas, vient d'être liquidée.

Il ne me reste que ma maison.

Cependant, celle-ci à été achetée il y a cinq ans, et la plus value potentielle ne couvrira pas la somme que je dois à ma banque.

Le trésor peut-il faire saisir ma maison et la vendre aux enchères malgré tout ?

Par **Adonis**, le **25/11/2009** à **07:30**

Bonjour,

La saisie de votre bien immobilier est tout à fait envisageable. Néanmoins, avant d'en arriver là il y a matière à discuter avec l'administration fiscale, pour tenter d'éviter cette situation.

En quelle année avez-vous cédé vos titres ?

Vous avez oublié de déclarer la plus-value sur titres ?

Bien cordialement

Adonis